

Réservé à l'administration

- ☐ Accord montant
☐ Rejet

Motif

Visa de l' élu.e délégué.e au Cle

Comment avez vous eu connaissance du Cle ?

- ☐ STAINS ACTU JOURNAL MUNICIPAL
☐ INTERNET
☐ AFFICHES, FLYERS
☐ AUTRE

Dépôt du dossier obligatoirement sur place
à la **Structure information jeunesse Sij/La Passerelle**
Place du Colonel-Fabien • 93240 Stains

Du lundi au vendredi (sauf le mardi) de 14h à 18h.
Tél. : 01 71 86 33 90
passerelle@stains.fr

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer plus facilement les bénéficiaires du contrat local étudiant qui perçoivent des prestations liées à ce dispositif. Les destinataires des données sont le maire, les élu.es, l'adjoint.e délégué.e à la gestion du Cle et les services municipaux de la Jeunesse et des Finances. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit, vous devez vous adresser au Service municipal de la Jeunesse.

Année
universitaire
2026
2027

C Contrat
L local
E Étudiant.e

PHOTO

Nom :

Prénom :

Dossier à déposer impérativement avant le
Vendredi 11 septembre 2026

ATTENTION !

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

Le/La candidat.e

Nom : Prénom :

Sexe : ☐ Féminin ☐ Masculin

Date de naissance : / / Lieu de naissance : Âge :

Adresse mail : Téléphone :

Adresse :

Année scolaire 2026/27

Diplôme préparé :

Nom et adresse de l'établissement :

Budget prévisionnel 2026/27

Dépenses prévues (estimation)

MATÉRIEL INFORMATIQUE	TRANSPORT	LIVRES SCOLAIRES	STAGE À L'ÉTRANGER	LOYER	AUTRES	TOTAL

Règlement

Pour candidater au dispositif Cle :

- Être Stanois.e
- À partir de la 2^e année d'études supérieures
- Compléter le dossier et joindre toutes les pièces justificatives
- Se rendre disponible pour les heures de volontariat
- Avoir moins de 26 ans lors du dépôt de dossier



Il n'est pas possible de bénéficier du dispositif 2 années de suite



Documents à joindre obligatoirement à la remise du dossier*

- ☐ Pièce d'identité de l'étudiant.e recto/verso
- ☐ Relevé d'identité bancaire (Rib) au nom de l'étudiant.e
- ☐ Justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'étudiant.e ou des parents
- ☐ Fiche d'engagement citoyen complétée
- ☐ Lettre de motivation
- ☐ Justificatif ou attestation sur l'honneur de préinscription
- ☐ Attestation d'assurance



IMPORTANT : Article 441-7 du code pénal

Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000€ d'amende le fait :

1 - d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2 - de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère.

3 - de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000€ d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.